

>> Moyens de paiement : lancement de SEPA

Lynda CLEGG, Manager

Le projet réglementaire SEPA⁽¹⁾ nous concerne tous, banques, entreprises et particuliers, et reste largement méconnu. En effet, en France, son premier volet, le SCT⁽²⁾, a vu le jour le 28 janvier 2008.

Il est donc utile de rappeler les grands contours de SEPA, d'autant que le succès de ce projet dépendra en partie de l'appropriation, par les utilisateurs, des moyens de paiement en cours de mise en place.

Ensuite, nous étudierons les implications de SEPA pour les banques afin de brosser le tableau des stratégies à leur disposition.

>> D'un marché européen des paiements à un marché domestique

Le projet SEPA est issu d'une initiative de la Commission Européenne qui, lassée de ne pas voir l'Europe des paiements se mettre en place, a décidé de « forcer la main » aux banques, en les contraignant par une directive européenne, la DSP⁽³⁾.

Le marché européen des paiements se caractérise en effet par son hétérogénéité, son manque de transparence, facteurs entravant la libre concurrence entre banques de différents pays. Jusqu'à présent, les entreprises devaient ouvrir une multitude de comptes dans les pays où elles opéraient et gérer des formats d'échange multiples. En outre, toute rationalisation de l'utilisation des moyens de paiement était rendue difficile et la maîtrise de la relation bancaire compliquée. Quant à nous, consommateurs, nous avons peu de visibilité sur les modalités de traitement de nos opérations, déjà sur le plan domestique (même si la réglementation française a contraint les banques à plus de transparence ces dernières années), a fortiori au niveau européen.

La Commission Européenne a donc entrepris, faute d'initiative de la part du secteur bancaire, de forcer les établissements à faire du marché des paiements en Euro un véritable marché domestique, transparent et aux règles de fonctionnement claires et harmonisées.

Si les grands principes réglementaires du SEPA sont définis dans la DSP, sa mise en application revient à l'EPC⁽⁴⁾, instance ad-hoc composée de banques.

>> Libre concurrence et harmonisation des pratiques

Le projet SEPA s'appuie sur les principes suivants, énoncés dans la DSP :

- > **Tarification et délais de traitement** : harmonisation des pratiques tarifaires et des délais de traitement, amélioration de la transparence en la matière ;
- > **Fonctionnalités** : harmonisation des conditions d'utilisation et de fonctionnement des moyens de paiement en Euro⁽⁵⁾, dans toute la zone SEPA⁽⁶⁾. L'effort à faire porte en particulier sur les formats d'échange, volet important facilitant la mise en place de services à valeur ajoutée et les projets d'intégration complète de la chaîne de traitement des flux (envoi et réception d'une facture électronique, règlement de celle-ci, réconciliation entre facture et règlement) le tout de façon automatisée, pour générer des économies d'échelle ;
- > **Juridique** : les mêmes règles (obligations, modalités de recours,...) s'appliqueront aux moyens de paiement concernés, dans tous les pays de la zone SEPA ;
- > **Concurrence** : déverrouillage de la concurrence par l'ouverture du marché des paiements à de nouveaux acteurs, les Etablissements de Paiement (ex : opérateurs de téléphonie mobile, sociétés de transferts de fonds, grande distribution,...), pouvant proposer une offre de paiement, sous certaines conditions.

>> Périmètre produit de SEPA

L'EPC a créé trois moyens de paiement SEPA, répondant aux exigences de la Commission Européenne : le SCT, le SDD⁽⁷⁾, le SCF⁽⁸⁾. Les moyens de paiement nationaux correspondant au SCT, au SDD et au SCF devront migrer vers ces nouveaux instruments, dans chaque pays de la zone SEPA. Sur ce périmètre, plus aucune distinction ne sera faite entre moyens de paiement domestiques et transfrontières. Sans rentrer dans les nouvelles caractéristiques de ces instruments, ce sont nos moyens de paiement qui vont évoluer, chacun d'entre nous étant concerné par ces changements. Or, peu de personnes en ont aujourd'hui conscience.

Tous les moyens de paiement existants ne rentrent pas dans le cadre de SEPA. Ainsi, en France, le Comité National SEPA a établi, dans un plan national de migration⁽⁹⁾, la liste des moyens de paiement devant être compatibles SEPA et correspondant, respectivement, au SCT, au SDD et au SCF : le virement ordinaire, le prélèvement, le paiement par carte. Les autres moyens de paiement continueront de fonctionner selon les règles actuelles, au moins dans un premier temps.

>> Des contraintes supplémentaires

Comme indiqué précédemment, l'objectif de la Commission Européenne est de lever les freins à la libre concurrence, de permettre une plus grande transparence et d'encourager une baisse des prix, de façon à favoriser et simplifier les échanges à l'échelle européenne.

Les banques se voient donc attaquées sur leur marché domestique. En effet, les entreprises seront moins contraintes d'ouvrir des comptes dans chacun des pays dans lesquels elles opèrent. On peut s'attendre à une réduction drastique du nombre de comptes détenus par celles-ci. Les entreprises et les particuliers disposeront d'une offre bancaire plus étendue, grâce à l'arrivée de nouveaux acteurs que sont les Etablissements de Paiement. Alors que la pression concurrentielle se renforce, les moyens de différenciation des banques seront considérablement réduits, l'essentiel des caractéristiques des moyens de paiement ordinaires étant en cours de standardisation.

En outre, la marge sur les revenus (faible et sur laquelle s'exercent ces pressions) sera rognée par le coût de mise en place de SEPA. Pourtant, la standardisation de cette activité doit permettre aux banques une réduction de leurs coûts et faciliter le développement d'une offre à valeur ajoutée.

L'industrie des moyens de paiement, déjà coûteuse, devient donc une industrie de base.

>> Quelles stratégies pour les banques européennes ?

L'industrie des paiements se caractérise par sa forte standardisation, une concurrence croissante, de forts coûts fixes, une faible valeur ajoutée et une faible marge sur les revenus. Pour résister dans ce contexte, il est indispensable pour les établissements de réduire les coûts, d'industrialiser leurs

Mise en place de SEPA

Sur la base du cadre défini par l'EPC, le Comité National SEPA a établi les plannings de mise en place et de migration pour la France. La migration des moyens de paiement vers les nouveaux instruments s'opérera à l'issue d'une période de transition qui verra cohabiter anciens et nouveaux moyens de paiement. Les dates de migration mentionnées ci-dessous sont des dates estimatives, la migration étant conditionnée par l'atteinte d'une masse critique⁽¹⁰⁾.

Virement SEPA

28 JANVIER 2008

Banques prêtes à recevoir les virements SEPA

JANVIER 2008

Emission de virements SEPA par les grandes banques

DÉBUT 2009

Intégralité des banques en mesure d'émettre des virements SEPA

FIN 2010

Atteinte de la masse critique

FIN 2011

Suppression des virements ordinaires nationaux

Prélèvement SEPA

Le planning de mise en place du prélèvement SEPA est soumis à la transposition de la DSP en droit national (prévue au plus tard en novembre 2009).

DÉBUT 2010

Prélèvement SEPA disponible

FIN 2011

Atteinte de la masse critique

FIN 2012

Suppression des prélèvements ordinaires

Paiement par carte

1^{er} JANVIER 2008

Les banques commencent à distribuer, émettre et acquérir des cartes de paiement conformes

FIN 2010

Conformité au SCF de toutes les cartes à vocation générale

(10) La période transitoire s'achèvera 1 an après l'atteinte d'une masse critique d'utilisation pour chaque moyen de paiement (75 % des volumes et 50 % des donneurs d'ordres).

processus, de les automatiser le plus possible, tout en augmentant les volumes de transactions traitées. Les banques, en fonction de leur positionnement actuel, ont alors plusieurs possibilités (*voir schéma page 16*) :

- > Les plus présentes sur le secteur (disposant de parts de marché importantes, ayant automatisé leurs traitements et ayant ainsi réduit leurs coûts) peuvent poursuivre l'activité dans des conditions acceptables, voire la développer avec une démarche commerciale affirmée et une offre à valeur ajoutée, ou chercher d'autres modèles économiques comme l'internalisation des traitements d'établissements concurrents ;

- > Les moins bien positionnées, à l'inverse, se détourneront de cette activité, en la confiant à des sous-traitants, pour concentrer leurs efforts sur d'autres métiers ;
- > A mi-chemin entre implication complète et désengagement total, d'autres préféreront procéder à un diagnostic de leurs atouts et faiblesses sur les plans technique, commercial et productif, pour placer le curseur de façon optimale. Certains établissements ont d'ores et déjà décidé de s'allier avec d'autres pour mutualiser leurs moyens techniques, tout en gardant leur autonomie sur le plan commercial, par exemple.

>> Les prochains enjeux de SEPA

L'adoption tardive de la DSP (dans sa version définitive) a longtemps entravé l'avancée des travaux et gêné les établissements dans leur réflexion stratégique.

Au moment où SEPA commence à se mettre en place, les établissements doivent décider de leur positionnement.

En parallèle, les banques ayant décidé de s'inscrire dans l'industrie des paiements doivent désormais concentrer leurs efforts sur la communication : interne via la formation de leur

OFFRE OTC CONSEIL

OTC Conseil peut aider votre établissement à établir un diagnostic et définir son positionnement stratégique dans le domaine des moyens de paiement, à l'aune de SEPA.

Le cabinet, par ailleurs conscient de l'effort considérable de vulgarisation restant à produire, a développé, en partenariat avec l'organisme de formation EFE, une offre de formation sur SEPA, dont bénéficient déjà de nombreux clients.



personnel, encore largement sous-informé, et externe vis-à-vis des clients. Dans un contexte de pression sur les coûts et les marges, les banques n'ont pas intérêt à maintenir les deux circuits (anciens et nouveaux moyens de paiement), coûteux. Elles doivent donc encourager les utilisateurs à adopter SEPA dans les meilleurs délais pour limiter la période de transition et faire de SEPA un succès ●

